

Fiche de Données de Sécurité

section

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ESQUIVE WP
UFI : S6E3-X04C-C00H-E6HY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Usage professionnel uniquement.
 Produit phytosanitaire.

Utilisations contre indiquées : Toute autre utilisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : AGRAUXINE
Rue : 7 avenue du Grand Périgné
Code postal/Ville : 49070 BEAUCOUZE
Pays : France
Téléphone : + 33 2 41 77 80 77
Site web : www.agrauxine.com
Email : fds-agx@agrauxine.lesaffre.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :

Le numéro de téléphone d'urgence en France est ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres antipoison français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance assurent une assistance médicale gratuite (hors prix d'appel), 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers : Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

H410 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Mises en garde - Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

section

Mises en garde - Réponse

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Mesures de sécurité liées à l'environnement

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Effets indésirables sur la santé et symptômes :

Les micro-organismes peuvent potentiellement provoquer des réactions de sensibilisation.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Identifiant du produit	Classification
sucrose [1]	63.3% ≤C≤ 66.3%	N°CAS : 57-50-1 N°EC : 200-334-9	Non classée
silicon dioxide (nanomatériau)	31.6% ≤C≤ 33.2%	N°CAS : 112926-00-8 N°EC : 231-545-4	Non classée
Spores de Trichoderma atroviride souche I-1237	0.5% ≤C≤ 5.0%		Non classée

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

Poudre mouillable (WP) contenant des spores de la souche I-1237 atroviride de Trichoderma (non génétiquement modifiée). Contient au moins 1.10E8 CFU/g.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Retirer le patient de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.

Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau savonneuse. Rincer à l'eau.

En cas de rougeur ou d'irritation, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Laver la bouche avec de l'eau.
NE PAS faire vomir.
En cas de malaise, consultez un médecin.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

Effets :

Le produit ne doit pas être utilisé par des personnes souffrant d'immunodéficience ou traitées par des agents immunosuppresseurs. Les personnes déjà sensibilisées peuvent développer des réactions allergiques lors de l'utilisation de ce produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :

Pulvérisation d'eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant).
Poudre chimique.
Mousse.
Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter de générer de la poussière.
Limiter l'intervention au personnel qualifié portant un équipement de protection approprié.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter de respirer les poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir le déversement. Ne pas déverser le produit dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou l'eau potable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou balayage. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les poussières.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Protéger de la lumière extrême et directe du soleil.

Protéger contre le gel.

Tenir hors de portée des enfants.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Température de stockage : entre 0 et 5°C.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Matières incompatibles : Acides forts. Alcalis. Agents oxydants.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Durée de conservation maximale : 9 mois à température ambiante (18 mois entre 0 et 5 °C).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées au point 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
sucrose CAS : 57-50-1 (FR)	10	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



- Protection des yeux et du visage :** **Protection oculaire appropriée :**
Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et à la norme EN 166.
- Protection de la peau :** **Protection des mains :**
Type de gants appropriés :
Gants en nitrile certifiés EN 374-3.
Gants recommandés :
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la réglementation 2016/425 et à la norme ISO 374-1 correspondante.
Protection du corps :
Vêtement de protection approprié :
Combinaison tissée en polyester 65 %/coton 35 % d'un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison susmentionnée.
Bottes de protection conformes à la réglementation et à la norme EN 13 832-3.
- Protection respiratoire :** **Protection respiratoire nécessaire :**
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.
Appareil de protection respiratoire :
Demi-masque filtrant FFP3. Certifié EN 149.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Couleur	: Vert
Odeur	: Caractéristique
pH	: 6 - 8.5
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité	: Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité	: 0,3 - 0,4 g/ml à 20 °C
Solubilité(s)	: Wettable powder
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: 203-226 °C
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	: Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section **11** Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

• **Spores of Trichoderma atroviride strain I-1237 :**

Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Directive 2001/36/CE, 5.2.2.1 (Toxicité orale aiguë, pathogénicité et infectiosité) + OPPTS 885.3050 (Toxicité orale aiguë/pathogénicité)
 Conclusion : T.atroviride viable n'a montré aucun signe de toxicité, de pathogénicité ou d'infectiosité pour les rats après une seule administration par gavage oral de 0,648-1,19x10E9 cfu/rat.

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

• **Spores of Trichoderma atroviride strain I-1237 :**

Espece : Rats Sprague Dawley
 Sexe : mâle femelle
 Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
 Conclusion : La DL50 de T.atroviride viable est supérieure à 2000 mg/kg de poids corporel par voie sous-cutanée chez le rat.

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

• **Spores of Trichoderma atroviride strain I-1237 :**

Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Directive 2001/36/CE, 5.2.2.2 (Toxicité, pathogénicité et infectiosité aiguës par inhalation) + OPPTS 885.3150 (Toxicité/pathogénicité pulmonaire aiguë)
 Voie d'administration : Instillation intratrachéale
 Conclusion : T.atroviride viable n'a montré aucun signe de toxicité ou de pathogénicité et aucun signe d'infectiosité pour les rats après une administration intratrachéale unique de 1,08-2,35x10E8 cfu/rat.

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Type de test : in vivo
 Espece : Lapin albinos
 Sexe : Mâle
 Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
 Durée d'exposition/valeur : 1/24/48/72.
 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Score d'érythème	moyenne	1/24/48/72h	Pas de réactions cutanées
Score d'oedème	moyenne	1/24/48/72h	Pas de réactions cutanées

Conclusion : Le produit n'est pas considéré comme un irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Type de test : in vivo
 Espece : Lapins albinos
 Sexe : Mâle
 Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
 Type de méthode : Application frontale
 Concentration : 0.1g

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Score de Conjunctivae	moyenne	légère rougeur après 1 heure	Entièrement réversible entre le jour 2 et le jour 5
Score de chimiothérapie	moyenne	Chemosis léger enregistré seulement 1 heure après le test	Entièrement réversible

Conclusion : Le produit n'est pas considéré comme un irritant pour les yeux.

Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Espece : Cochon d'Inde albinos
 Sexe : Mâle
 Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)
 Durée d'exposition/valeur : 24/48
 Durée d'exposition/unité : h
 Concentration : 30% & 60%

Paramètre	Valeur	Unité
Réactions de sensibilisation cutanée	No cutaneous reactions	

Conclusion : Le produit n'est pas considéré comme un sensibilisateur cutané.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances :
• Spores of Trichoderma atroviride strain I-1237 :

Type de test : Aberration chromosomique
 Espece : Rats Sprague Dawley
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)
 Type de méthode : Test du micronoyau
 Voie d'administration : oral: eau potable
 Durée d'exposition/valeur : 2 traitement quotidien + 1 prélèvements après 24h
 Concentration : 5/2,5/1,25x10E9 cfu/kg/jour
 Conclusion : Le T.atroviride viable n'a induit aucune activité génotoxique dans ces conditions expérimentales.

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le mélange :

Toxicité terrestre court terme :

Animaux/Categorie : Vers de terre
 Espece : Eisenia fetida
 Directives : OCDE 207
 Durée du test : 14
 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
LC50:	> 1000	mg/kg de sol sec
NOEC:	1003	mg/kg de sol sec

Toxicité terrestre court terme :

Animaux/Categorie : Abeilles mellifères
 Espece : Apis mellifera
 Directives : OCDE 213 & 245 + OPPTS 885.4340 + OPPTS 885.4380
 Durée du test : 18
 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
LD50 (oral) :	> 6073	µg/abeille
LD50 (oral) :	> 7x10E7	CFU/ml

Toxicité terrestre court terme :

Animaux/Categorie : Abeilles mellifères
 Espece : Apis mellifera
 Directives : OCDE 214 & 245 + OPPTS 885.4340 + OPPTS 885.4380
 Durée du test : 28
 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
LD50 (contact) :	> 1675	µg de produit/abeille
LD50 (contact) :	> 7x10E7	CFU/ml

Toxicité terrestre court terme :

Animaux/Categorie : Acarien prédateur
 Espece : Typhlodromus pyri
 Directives : Test de laboratoire pour l'évaluation de l'effet des produits phytopharmaceutiques sur l'acarien prédateur Typhlodromus pyri (Blümmel. et al. , 2000)
 Durée du test : 7
 Unité : d

Paramètre	Valeur	Unité
Effet global du produit (E)	3.07	%

Remarques : Le produit à la dose testée (20kg de produit/ha) n'a pas d'effet significatif sur la reproduction de l'acarien prédateur Typhlodromus pyri.

Toxicité terrestre court terme :

Animaux/Categorie : parasitoïde
 Espece : Aphidius rhopalosiphi
 Directives : Test de laboratoire pour évaluer l'effet des produits phytopharmaceutiques sur l'hyménoptère parasite Aphidius rhopalosiphi (Mead-Briggs. et al. , 2000)
 Durée du test : 48
 Unité : h

Paramètre	Valeur	Unité
Effet global du produit (E)	-16.34	%

Remarques : Le produit à la dose testée (20kg de produit/ha) n'a pas d'effet significatif sur la reproduction d'Aphidius rhopalosiphi.

Toxicité terrestre long terme :

Animaux/Categorie : Vers de terre
 Espece : Eisenia fetida
 Directives : OCDE 222
 Durée du test : 8
 Unité : semaines

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC (reproduction, mortalité, biomasse) :	> 1000	mg/kg de sol sec
EC50 (reproduction) :	> 1000	mg/kg de sol sec

Substances :
Toxicité aquatique court terme :
• Spores of Trichoderma atroviride strain I-1237 :

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnies (Big puce d'eau).
 Durée du test : 48
 Unité : h
 Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 144	mg/L

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Brachydanio rerio (Zebra-fish)
 Durée du test : 28
 Unité : d
 Directives : OCDE 215

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 228	mg/L
LOEC:	> 228	mg/L
NOEC:	> 228	mg/L

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnies (Big puce d'eau).
 Durée du test : 21
 Unité : d
 Directives : OCDE 211

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 80	mg/L
LOEC:	> 80	mg/L
NOEC:	> 80	mg/L

Animaux/Categorie : Algues
 Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CER50:	> 200	mg/L
LOEC:	25	mg/L
NOEC:	12	mg/L

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Brachydanio rerio (Zebra-fish)
 Durée du test : 96
 Unité : h
 Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
LC50:	> 144	mg/L

12.2 **Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

12.3 **Potentiel de bioaccumulation**

Non bioaccumulable.

12.4 **Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 **Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminez les déchets conformément à la législation locale en vigueur.

Élimination appropriée/Emballage :

Éliminez les déchets conformément à la législation locale en vigueur.

Déposez-les auprès d'un organisme de recyclage ou de traitement des déchets agréé, conformément aux exigences locales.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

Annexe XVII de REACH (liste de restrictions).

Ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) à l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction).

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation).

Ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation).

Liste des substances candidates à REACH (SVHC).

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause).

Ne contient aucune substance figurant sur la liste PIC (règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (polluants organiques persistants).

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'ozone (1005/2009).

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148).

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004).

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Réglementations nationales :

Numéro d'autorisation d'ESQUIVE WP en France : 2080004.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

Version 10 : Section 3 mise à jour.

Version 9 : Section 13 mise à jour.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

EUH401 - Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, respecter le mode d'emploi.

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 23/02/2024

Date de version : 18/06/2024

Date d'impression : 18/06/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

